

**Tableau 4** : Critères d'innocuité à contrôler par type de matières fertilisantes

Matières fertilisantes	Éléments traces métalliques	Inertes et impuretés	Composés traces organiques		Pathogènes	Contaminants émergents
			HAP	PCB		
Effluents d'élevage bruts	x <sup>14</sup>					
Effluents d'élevage ou autre biomasse agricole compostés ou méthanisés seuls ou transformés via un autre traitement	x				x	
Effluents d'élevages ou autre biomasse agricole compostés ou méthanisés avec des biodéchets	x	x	x		x	
Biodéchets transformés seuls ou en mélange avec d'autres sous-produits animaux	x	x	x		x	
Autres sous-produits animaux transformés seuls (possibilité de mélange entre eux)	x				x	
Boues brutes d'épuration urbaine	x	x	x	x		x
Boues brutes d'épuration industrielles brutes	x	x <sup>15</sup>	x	x		x
Boues transformées seules	x	x	x	x	x	x
FFOM issues de TMB	x	x	x		x	x
Autres déchets ou mélanges de déchets	x	x	x	x <sup>16</sup>	x	x

<sup>14</sup> Ces matières font l'objet d'une campagne nationale de caractérisation des ETM, par espèce et par type d'élevage, pour que ces éléments puissent être pris en compte dans le calcul des flux de contaminants à la parcelle

<sup>15</sup> Uniquement la première année si les analyses sont bonnes

<sup>16</sup> Si présence de boues